

Avis aux médias

Le 15 novembre 2005
N° A/118

CONFÉRENCE DE PRESSE ET SÉANCE D'INFORMATION TECHNIQUE SUR LA STRATÉGIE JURIDIQUE DU CANADA DANS LE DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE

Le ministre du Commerce international, M. Jim Peterson, tiendra une conférence de presse pour faire le point sur la stratégie juridique du Canada dans le dossier du bois d'œuvre et sur les efforts déployés par le Canada pour obtenir que les États-Unis respectent leurs obligations en vertu de l'ALENA.

La conférence de presse se tient au lendemain de la mise à jour économique du gouvernement, qui prévoit des mesures pour aider le Canada à garantir son accès aux marchés étrangers et à lutter contre le protectionnisme croissant à l'étranger. La conférence de presse aura lieu le jour même où le groupe spécial d'examen de la conformité de l'OMC doit rendre public son rapport final dans l'affaire portant sur le préjudice.

Après la conférence de presse, des hauts responsables de Commerce international Canada tiendront une séance d'information technique pour fournir de plus amples renseignements sur les procédures judiciaires engagées par le Canada dans le différend sur le bois d'œuvre.

Le 10 août 2005, le Comité de contestation extraordinaire (CCE) de l'ALENA a rendu une décision confirmant que les États-Unis n'avaient pas réussi à prouver que le bois d'œuvre importé du Canada menaçait de causer un préjudice à leur industrie nationale. Par suite de cette décision, les États-Unis sont légalement tenus de révoquer les ordonnances d'imposition de droits antidumping et compensateurs, de rembourser les dépôts et de mettre un terme à toutes les révisions administratives en cours.

Les représentants des médias qui souhaitent participer à ces événements, mais ne peuvent y assister en personne à Ottawa pourront le faire par téléconférence. Ils doivent composer le (613) 995-1874 pour obtenir le code d'accès.

